

beaucoup de temps. Ils allaient ici et là, s'attardant partout où ils passaient. Leurs frais de déplacement ont dû être fort élevés. J'ignore combien ont fait de telles tournées. J'imagine que leur nombre était élevé puisqu'ils ont parcouru le pays. Les dépenses étaient appréciables. Je doute que les résultats en aient valu la peine. Voilà un exemple de fortes sommes qu'on a presque,—pour ne pas dire entièrement,—gaspillées en les affectant au frais de déplacement, sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

**L'hon. M. Gregg:** Pour répondre à la question de l'honorable député, je signale que l'an dernier, les frais de déplacement se sont élevés à \$574,340, montant fort élevé. On se rendra compte que ceux qui sont au courant des difficultés avec lesquelles la Commission d'établissement de soldats a été aux prises à compter de 1920, et des pertes subies par le Trésor et les contribuables, n'ont pas soulevé d'objection. Les anciens combattants qui se sont établis sur des terres après la première guerre ont été abandonnés à leur sort dans des conditions pour lesquelles ils n'étaient pas préparés. Ils se sont découragés au point où, dans deux cas, on a dû révoquer l'emprunt ou une partie importante de celui-ci. Nous sommes encore à régler ces difficultés.

Je puis assurer à mon honorable ami que les directeurs et surveillants ambulants, en Alberta et ailleurs, n'éprouvent aucun plaisir à conduire leur Ford à travers les collines. Jusqu'ici,—ne nous vantons pas trop tôt,—la loi sur les terres destinées aux anciens combattants remporte de réels succès, tant du point de vue des fermes que de celui des lopins.

Mon honorable ami a parlé du concours de l'an dernier. Je n'ai aucune excuse à présenter en ce qui concerne le concours lui-même, les prix, les déplacements ou la réclame. On se souviendra qu'il y a deux ans, j'ai eu à demander à la Chambre d'importants crédits pour ce que j'appelais alors des fins correctives. Ils étaient destinés à la restauration de bâtisses situées sur nos lotissements, d'une extrémité à l'autre du pays. Ces bâtisses, édifiées à la hâte, se trouvaient pour quelques-unes en mauvais état, ce qui contribuait à abattre le moral de leurs occupants, alors très bas.

Grâce aux efforts que le directeur et son personnel ont déployés auprès des habitants de ces lotissements, on a franchi ce stade. On a fini par éveiller chez eux le goût d'embellir leur terrain, d'y aménager un jardin. Par suite du concours tenu l'an dernier, en

[M. Harkness.]

ce qui concerne les lopins et lotissements, l'état des habitations dressées sur ces lotissements s'est beaucoup amélioré, à tel point que cette année, nous organisons un concours entre lopins situés ailleurs que sur des lotissements. D'autre part, nous continuerons à pratiquer toutes les économies compatibles avec les intérêts des anciens combattants, en ce qui concerne les frais de déplacement.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Fournier:** Demain nous ferons subir la 3<sup>e</sup> lecture au bill n° 265, concernant les unités de mesure en électricité et en photométrie. Ensuite nous passerons au projet de résolution qui est inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui en vue de pourvoir à la mise en service et à l'entretien d'une résidence pour le premier ministre. C'est un projet de résolution que le ministre du Commerce voudra avancer le plus possible. On me dit qu'on présentera peut-être certaines modifications apportées par le Sénat à la loi de l'impôt sur le revenu. Je n'ai pas vu le ministre des Finances mais je les annonce au cas où nous pourrions les étudier. Nous examinerons le bill n° 209, tendant à modifier la loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, si le ministre de l'Agriculture est à Ottawa. Nous étudierons ensuite les bills n° 133 et n° 134, concernant la défense nationale et la loi des pensions de la milice. Il y a également une résolution inscrite au nom du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, tendant à modifier, à codifier et à préciser la loi des Indiens. S'il nous reste du temps, nous étudierons les crédits des Affaires des anciens combattants. Jeudi nous avons l'intention d'examiner les crédits de la Défense nationale.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

#### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

- 528. Administration, \$2,175,279.
- 529. Administration régionale, \$2,894,311.
- 530. Services du bien-être des anciens combattants, \$3,494,538.
- 531. Services de traitements, \$34,389,177.
- 532. Services de prothèse, \$983,450.
- Commission canadienne des pensions—
- 533. Frais d'administration, \$2,132,824.
- 534. Bureau des vétérans, \$436,791.
- 535. Commission des allocations aux anciens combattants—Administration, \$203,960.
- 536. Assurance des anciens combattants, \$77,495.